



1. Identification de la préparation et de l'entreprise :

1.1. Identification de la préparation :

FIM LITE
FIM K/K
FIM FORCE

1.2. Utilisation de la préparation :

Mortier isolant qui remplit la fonction de remplissage, d'isolation et sert de sous-couche avant application la chape de finition. Granules de EPS avec du ciment comme liant.

1.3. Identification de l'entreprise :

FIM P&R nv
Nijverheidsstraat 46
2260 Westerlo
Belgique

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Heures d'ouverture : 08.30u - 12.00u 13.00u - 17.00u
+32 (0)14 28 64 00

2. Identification des dangers :

Lorsque le ciment entre en contact avec l'eau, lors de la fabrication de mortier par exemple, ou lorsque le ciment devient humide, une solution fortement alcaline est produite.

2.1. Classification des dangers

Xi Irritant
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41 Risques de lésions oculaires graves
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

2.2. Voies de contact principales

Inhalation : Oui
Peau-yeux : Oui
Ingestion : Non, sauf accidentelle

2.3. Santé humaine

Inhalation :
L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussières de ciment sur une longue période accroît les risques d'apparition d'une maladie respiratoire.
Yeux :
Le contact des yeux avec le ciment (sec ou humide) peut entraîner de graves lésions oculaires potentiellement irréversibles.



Peau :

Le ciment peut avoir un effet irritant sur une peau mouillée (par la transpiration ou l'humidité ambiante) après un contact prolongé. Le contact prolongé de la peau avec du mortier ou du béton frais peut entraîner de graves brûlures car ces dernières se produisent sans qu'il y ait de douleur (par exemple en travaillant agenouillé sur du béton frais, le contact s'opère même à travers l'épaisseur d'un pantalon).

Le contact répété de la peau avec du ciment humide peut également entraîner une dermatose de contact.

3. Composition/informations sur les composants :

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Ciment Portland	65997-15-1	266-043-4	<70%	Xi – irritant R36/37/38 – R43

4. Premiers Secours :

Se munir de la présente FDS lors de la consultation avec un médecin.

4.1. En cas d'inhalation accidentelle conséquente :

Amener la personne au grand air. La gorge et les narines devraient se dégager d'elles-mêmes. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante ou en cas d'irritation, de gêne, de toux ou d'autres symptômes apparaissant par la suite.

4.2. En cas de contact avec les yeux

Ne pas frotter afin d'éviter des atteintes supplémentaires à la cornée. Le cas échéant, retirer les lentilles, puis effectuer un rinçage immédiat et abondant à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 45 minutes afin d'éliminer tout résidu particulaire.

Si possible, utiliser de l'eau isotonique (0,9% NaCl). Consulter un médecin du travail ou un ophtalmologiste.

4.3. En cas de contact avec la peau

Si le ciment est sec, l'enlever puis rincer abondamment à l'eau. Si le ciment est gâché, laver la peau à grande eau.

Retirer vêtements, chaussures, montres et autres objets contaminés et nettoyer à fond avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou de brûlures, consulter un médecin.

4.4. En cas d'ingestion accidentelle

Ne pas provoquer de vomissements. Si la personne est consciente, rincer la bouche à l'eau et faire boire beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à un médecin ou au centre anti-poison.



5. Mesures de lutte contre l'incendie :

Nos produits sont inflammables, aussi bien en forme de produits en préparation (l'eau est déjà ajouté), que de produit prêt. Les agents d'extinction doivent être adaptés en cas d'incendie survenant en proximité.

Il n'y a pas d'agents d'extinction non adapté.

Il n'y a pas de dangers spécifiques.

Equipement de lutte contre l'incendie : les pompiers n'ont besoin d'aucun équipement de protection spécialisé.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel :

Précautions individuelles :	Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières. En cas d'envolées de poussières, porter un masque anti-poussières adapté. Manipuler le produit avec des vêtements appropriés (gants, combinaison, bottes...).
Précautions pour la protection de l'environnement :	Eviter de déverser le produit en quantité importante dans les égouts et dans les eaux de surface. Ramasser sans délai tout épandage accidentel en quantité significative sur un sol.
Méthodes de nettoyage :	Privilégier le ramassage du produit par un moyen approprié permettant d'éviter les envolées de poussières. Après la prise, le produit peut être évacué comme un déchet banal du bâtiment. Le ciment durcit environ 60 à 90 minutes après avoir été mélangé à l'eau.

7. Manipulation et stockage :

Stockage :	Tenir hors de portée des enfants.
Equipements et procédures recommandés :	Eviter l'envolée de poussières de ciment lors de l'utilisation; si elle ne peut être évitée, porter un masque anti-poussières. Eviter le contact direct du ciment avec la peau et les muqueuses.
Manipulation :	La manipulation du produit en vrac doit se faire par des moyens appropriés pour éviter les envolées de poussières.

8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle :

Contrôle de l'exposition :	Valeurs limites d'exposition aux poussières (article R.232-5-5 du Code du travail) : Poussières totales : 10 mg/m ³ . Poussières alvéolaires : 5 mg/m ³ .
----------------------------	---



Equipements de protection respiratoire :	En présence de poussières de ciment dans l'air, l'utilisation d'un masque anti-poussières est recommandée.
Protection des mains :	Porter des gants imperméables doublés intérieurement de coton.
Protection des yeux et du visage :	Porter des lunettes de protection en cas de risque d'envolées de poussières ou en cas de risque de projection de poudre ou de pâte dans les yeux.
Protection de la peau :	Porter des vêtements adaptés au type de travail (combinaison) et qui protègent les avant-bras en continuité avec les gants. Pour le travail à genoux, des genouillères imperméables sont recommandées. Des crèmes "barrière" peuvent être utilisées. Le port de bottes (chaussures étanches) est conseillé. Se laver abondamment en cas de contact. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

9. Propriétés physiques et chimiques :

Aspect :	Poudre grise ou blanche
Odeur :	Inodore
pH (solution aqueuse) :	Basique entre 11 et 13.5
Température de fusion :	> 1000°C
Masse volumique absolue :	2.8 à 3.2 g/cm ³ à 20°C
Masse volumique apparente :	0.9 à 1.2 g/cm ³ à 20°C
Solubilité dans l'eau :	Jusque 1.5 g/l à 20°C
Point d'éclair :	Non applicable
Température d'inflammation :	Non applicable
Danger d'explosion :	Néant

10. Stabilité et réactivité :

Stabilité :	Le produit est stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter :	L'humidité peut provoquer la prise du ciment.
Matières à éviter :	Néant.
Produits de décomposition dangereux :	Néant.



Autres informations :

La prise du ciment s'accompagne d'une légère élévation de la température.

11. Informations toxicologiques :

En cas d'exposition par inhalation :

Le ciment peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Le ciment peut provoquer une inflammation de la muqueuse nasale. Dans des cas extrêmes, on a pu observer des érosions de la muqueuse.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion significative, le ciment est caustique pour le tractus digestif, il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac.

En cas de contact avec la peau :

Le ciment peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé.
Un contact prolongé avec du ciment gâché peut provoquer une sensibilisation de la peau (dermite, rougeur...).

En cas de contact avec les yeux :

Le ciment peut entraîner une irritation des paupières (blépharite) et de la cornée (conjonctivite) et provoquer des lésions des globes oculaires.

Pathologie chronique cutanée :

L'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermite d'irritation. Chez les sujets prédisposés aux allergies, ces lésions peuvent précéder une allergie à certains éléments présents à l'état de traces dans le ciment (chrome hexavalent, cobalt,...).
D'autres lésions peuvent être rencontrées en cas de contact prolongé sans protection.
Elles apparaissent généralement aux doigts : dermatites fissurantes, ulcérations, hyper kératoses.
Toutefois, si le produit est utilisé avant la date limite indiquée sur l'emballage, les risques de réaction allergique sont réduits (réduction du chrome hexavalent soluble).

Génotoxicité :

Non répertorié.

Cancérogénicité :

Non répertorié.

12. Informations écologiques :

A priori le produit ne présente pas de danger pour l'environnement.

Ecotoxicité :

En cas de déversement accidentel dans les eaux résiduaires, la poudre de ciment entraîne une faible élévation du pH de l'eau.



Mobilité :	Néant.
Persistance et dégradabilité :	Le ciment hydraté est un matériau stable qui fixe définitivement ses composés et les rend insolubles.
Potentiel de bioaccumulation :	Néant.
Effets nocifs divers :	Néant.

13. **Considérations relatives à l'élimination :**

Après la prise, le produit peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocké dans des décharges appropriées en respectant la réglementation en vigueur.

Remarque : L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, concernant les emballages souillés.

14. **Informations relatives au transport :**

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DES TRANSPORTS Exempté du classement et de l'étiquetage Transport			

15. **Informations réglementaires :**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Classée.

Constituant principal : Clinker Portland.

Symboles : Xi – Irritant.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37 : Porter des gants appropriés.

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale : tableau n°8.



Maladies à caractère
professionnel :

Code de la sécurité sociale : maladies hors tableaux.

Surveillance médicale spéciale : Non concerné.

Remarque : Au-delà de la date de stockage approprié, peut contenir plus de 0.0002 % de chrome hexavalent soluble (NF P15-590).

16. Autres informations :

Date de création : 20/08/2014

Date de révision :